

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 632-2024 abrogeant le Règlement numéro 417-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 2 546 720 \$ pour les travaux de mise en place d'infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Val d'Espoir;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 novembre 2024;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 26 novembre 2024.

Gemma Vibert,
Greffière